MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

LOGIGRAMME D'ACCES AUX ETUDES EN SANTE POUR LES ETUDIANTS EXTRACOMMUNAUTAIRES

Direction générale
de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle

Je ne suis pas titulaire du bac français et souhaite débuter mes études en santé en France en intégrant **un PASS ou une LAS**

Je ne réside pas en France

Je dépose une DAP Blanche

Je postule, en lien avec mon SCAC :

Via « Etudes en France » si mon pays est connecté ;

Via dossier papier si mon pays n'est pas connecté à « Etudes en France ».

Date limite de dépôt de mon dossier à mon SCAC : **15 décembre 2024**

Je réside déjà en France

Je dépose une DAP Verte

Je remplis mon dossier et l'envoie aux établissements de mon choix

Date limite d'envoi de mon dossier aux établissements : **15 décembre 2024**

Je souhaite reprendre mes études en santé (MMOP) en France après avoir obtenu ou préparé un diplôme en santé extra-communautaire*

Je ne réside pas en France

Je réside déjà en France

Je ne candidate jamais par Etudes en France

Je constitue mon dossier et l'envoie au SCAC du lieu d'obtention de mon diplôme

Mon SCAC envoie mon dossier à l'établissement choisi

Date limite de dépôt des dossiers au SCAC : **15 février 2025**

*Cette procédure concerne également les ressortissants français ou européens titulaires ou en préparation d'un diplôme en santé extra-communautaire